

9 février 2022

Stage du 17 mars 2022 : Transformation de la voie professionnelle, les différents dispositifs et mixité des publics

Sous la responsabilité du Centre de formation de la FSU qui figure sur la liste des centres et instituts dont les stages ou sessions ouvrent droit au congé pour la formation syndicale, le SNUEP-FSU Bordeaux organise un stage de formation syndicale ouvert à tous les professeurs de l'Enseignement Professionnel le Jeudi 17 mars au LP Molière 11 Rue Molière, 64300 Orthez. **Le [modèle de lettre](#) à déposer un mois avant, donc juste avant de partir en vacances.**

CAPA RECOURS RENDEZ-VOUS DE CARRIERE 2020-2021

Notre [déclaration liminaire](#) nous a permis de rappeler notre attachement au paritarisme concernant les opérations liées à la carrière des PLP, et a été l'occasion d'insister sur leur investissement au quotidien dans cette période difficile, sans aucune amélioration des conditions salariales.

Quelques éléments chiffrés sur la campagne 2020-2021 de rendez-vous de carrière :
253 rendez-vous de carrière PLP, 54 pour le premier, 87 pour le deuxième et 112 pour le 3^{ème}.

Sur 14 recours hiérarchiques, 1 seul a obtenu satisfaction, 8 collègues ont donc saisi cette CAPA pour un réexamen de leur situation.

Nous avons eu à nous prononcer sur les recours d'entretiens de carrière de ces 8 collègues, 2 pour le deuxième rendez-vous (du 8^{ème} au 9^{ème} échelon) et 6 pour le troisième (avis pour la Hors Classe).

Seulement 2 recours ont abouti avec l'appui, il faut le dire, une fois n'est pas coutume, des corps d'inspection. Pour les 6 autres, les avis ont été maintenus.

Nous avons regretté ouvertement que les légitimes recours de ces collègues ne soient pas entendus, simplement, pour certains, pour une question d'équilibre des disciplines.

Vote des Organisations Syndicales sur ces propositions :

CONTRE 4 (SNUEP-FSU ; CGT) – POUR 0 – ABSTENTION 6 (SNETAA-FO ; UNSA).

Les Commissaires Paritaires Académiques du SNUEP-FSU : Marie-Pierre S, Christelle R, Valérie P, Jérôme T, Jérôme J, Jean Luc M.

Textes officiels

- **Épreuve de contrôle à compter de la session 2022** : [note de service](#)
- **CPC** : deux arrêtés relatifs aux commissions professionnelles consultatives "commerce" ([ici](#)) et "services aux entreprises" ([ici](#)).
- **AESH** : Un [arrêté](#) modifie l'arrêté du 23 août 2021 relatif à l'échelonnement indiciaire des accompagnants des élèves en situation de handicap.

Additif concernant la circulaire « Temps partiel »

Cet additif à la circulaire académique relative à la campagne de temps partiel des personnels enseignants du second degré, d'éducation, et psychologues de l'éducation nationale pour l'année scolaire 2022-2023, précise que la date impérative de retour des demandes de temps partiel est le jeudi 3 mars 2022, délai de rigueur, aux services de la DPE. Vous trouverez sur notre [Espace Circulaires](#) les différents textes ainsi que l'additif.

CTSD du 3 février 2022 pour le département de la Dordogne

Suite à la multiplication de cas contacts et de cas déclarés au Covid 19 à la DSDEN de la Dordogne ; c'est en distanciel que s'est tenu ce jeudi 3 février le 1^{ère} CTSD de l'année 2022. CTSD, qui n'est pas des moindres puisqu'il concernait l'examen des moyens du 2nd degré pour la rentrée prochaine. Ce fut aussi le premier comité technique de Dordogne pour Mme Nathalie Malabre qui depuis le 3 janvier exerce désormais la fonction de DASEN dans notre département.

Nous avons été destinataires des documents de travail le jeudi 27 janvier avec des modifications qui nous sont parvenues le mercredi 2 février.

Concernant les LP, SEP et EREA, en date du 3 février, le montant global de la DGH est de 7 298,37H à savoir, une quasi stabilité par rapport à l'an dernier. Néanmoins, il est à noter que 18 heures seront consacrées à l'ouverture de l'UPEA au LP de Thiviers. Les heures supplémentaires année (HSA) d'un montant de 441.52H sont en légère baisse et représentent globalement 6,05% de la dotation contre 6,24% l'an dernier. Nous ne pouvons que nous en satisfaire et constater que les 2 heures supplémentaires obligatoires sont difficilement applicables dans l'enseignement professionnel où les spécialités disciplinaires sont nombreuses.

Concernant les effectifs, l'IA prévoit une baisse d'environ -2,7% par rapport au prévisionnel 2021 et qui passe à -1% par rapport au nombre d'élèves constatés à l'automne 2021. Néanmoins, nous ne pouvons que regretter que l'orientation vers la voie pro soit encore estimée à la baisse alors que la réforme était sensée redonner ses lettres de noblesse à cette voie de formation. C'est donc avec intérêt que nous accueillons la proposition de Mme l'inspectrice qui souhaite mettre en place un GT auquel seraient conviées les OS afin d'aborder la problématique de l'orientation dans le secondaire et en particulier vers la voie pro.

De plus, l'anticipation des baisses dans les cohortes montantes nous pose question. Ces diminutions prévisionnelles étant faites sur des observations, nous nous interrogeons toujours sur la part d'élèves qui passent du statut scolaire au statut d'apprenti au sein des LP ou autres. Nous avons donc encore demandé à être destinataires des chiffres de l'apprentissage et en particulier ceux concernant le nombre d'apprentis intégrés, au titre de la mixité dans les classes de LP.

Une fois de plus, les OS ont fait part de leurs inquiétudes face aux postes non pourvus en LP et aux recours massifs aux contractuels. La nomination parfois très tardive des contractuels au sein des LP n'est pas sans poser question sur les droits à la formation et aux obligations de l'état.

La prochaine échéance importante sera en mars avec le CTSD concernant les suppressions et créations de postes et compléments de service.

Vote des Organisations Syndicales : CONTRE 7 (6 FSU ; 1 FO) – POUR 0 – ABSTENTION 3 (UNSA).

CTSD du 3 février pour le département de la Gironde

Le CTSD de la Gironde a eu lieu jeudi 3 février, avec à l'ordre du jour la répartition des moyens dans les établissements du secondaire de Gironde. La fsu dans sa déclaration liminaire est revenue sur le manque de considération du ministre pour les personnels

pendant cette période de crise sanitaire. Quant à la dotation horaire, comme l'année dernière le taux de HSA atteint 10% dans les LP. La rénovation de la voie professionnelle ainsi que les effectifs prévisionnels en baisse de plus de 200 élèves entraînent une diminution importante des moyens en LP. Les classes de Segpa ne sont exemptées de cette austérité et se voient supprimer les 6h qui permettaient le dédoublement en champ professionnel. La Dasen s'appuyant sur un faible taux de réussite en formation diplômante post troisième pour justifier d'un changement de pédagogie avec ces élèves, elle nous informe qu'un GT avec le Dasen adjoint ainsi que des inspecteurs et directeurs de Segpa sera mené pour définir ces nouvelles pratiques. Nous constatons et déplorons qu'aucun enseignant ne fasse parti de ce GT, alors même que certains subissent déjà cette réduction d'heures et prennent en charge des classes non dédoublées. **Au vu des dotations fournies par la dsden les OS à l'unanimité ont voté contre cette proposition de moyen et un ctSD de repli aura lieu le vendredi 11 février.**

CTSD du 1^{er} février pour le département des Landes

Les établissements de l'enseignement professionnel se heurtent au manque de moyens de plus en plus important chaque année. Ainsi, nous avons précisé que les dotations horaires une fois de plus ne prennent pas en compte les domaines professionnels différents et regroupent des élèves dans les mêmes classes dans le seul but de réduire les moyens. Nos représentant ont élaboré les points ci-dessous :

- Pour les classes de CAP, la situation est inquiétante, car les textes concernant le chef d'œuvre et donnant droit au dédoublement horaire sans condition de seuil ne sont pas respectés. En plus quelques Chefs d'établissement ont procédé au regroupement des classes de filières différentes, voire des aberrations pédagogiques comme celles de regrouper en chef d'œuvre des CAP, l'un en production et dans le tertiaire.
- Par un habile calcul d'effectif prévisionnel, des élèves ULIS et les probables redoublants, après ces deux années de crise sanitaire, ne sont pas comptabilisés. Les effectifs prévisionnels sont donc en dessous de la réalité et permettent ainsi de ne pas dédoubler les heures d'enseignement. Nous sommes bien loin du compte pour un enseignement qui prend en compte les besoins de tous nos élèves.
- Pour les SEGPA, en plus de la réduction des champs professionnels, les dotations horaires illustrent des choix budgétaires qui ne tiennent pas compte d'un public composé d'élèves en grande difficulté. Les dotations horaires pour ces structures ne permettent pas le dédoublement de l'ensemble des heures de champ professionnel. Le parcours avenir n'est pas une discipline, il peut et doit être abordé dans l'ensemble des enseignements et n'est pas l'exclusivité des PLP. Ces dernières années, les SEGPA accueillent de plus en plus d'élèves relevant de structure de type ITEP ou ULIS. Ces jeunes ont besoin d'être accompagnés mais cela ne sera possible qu'en donnant les moyens pour maintenir les heures de dédoublements et les enseignants à temps complet.

Vote : 9 contre (4 FSU, 3 UNSA et 2 FO) ; 1 UNSA absent pendant le vote

CTSD du 3 février 2022 pour le département de Lot-et-Garonne

Ce CTSD s'est déroulé dans un esprit serein où M le Dasen s'est efforcé à répondre au mieux aux questions des collègues.

Notre représentant a abordé les points suivants :

- Baisse de la dotation à l'EREA de Villeneuve sur lot
- La dotation au LP de Fumel comprenait elle la création du CAP,
- La baisse récurrente des effectifs sur Fumel
- Situation de la Segpa de Bon encontre et ses formations proposées,
- Un besoin de création d'un CAP industriel dans le département, plus de places disponibles

La DGH en lycée professionnel conduit à des classes chargées, au regroupement des sections (RCO à 30 élèves par exemple) à la mixité des publics et à la multiplication des co-interventions...

Pour les SEGPA, les documents de travail ne présentent pas la répartition des moyens par division, ce qui nuit à la transparence des affectations décidées par les chefs d'établissement. D'autre part, nous n'avons toujours pas de visibilité sur le nombre de dossiers déposés et refusés ni sur le nombre d'élèves en liste d'attente.

Y aurait-il une volonté d'assécher l'enseignement adapté ?

Alors qu'elles accueillent un public en grande difficulté, la réduction de choix des champs professionnels, le manque d'enseignants et les dotations horaires insuffisantes ne permettent pas d'offrir l'enseignement adapté de qualité auquel ces collégiens ont droit.

D'autre part, nous vous rappelons le rôle très important d'une SEGPA complète intégrée à l'EREA et le rôle essentiel de nos collègues professeur des écoles qui assurent les passerelles nécessaires entre le temps de classe et les temps peri-scolaires, y compris dans l'accompagnement vers la professionnalisation : ces élèves sont, de fait, parmi les plus fragilisés en termes d'orientation et d'accompagnement familial ; il faut les aider.

Nos collègues AESH subissent de plein fouet le saupoudrage des prises en charge et la mutualisation de leur travail, toujours sans vraie reconnaissance salariale, ni formation à la hauteur des enjeux de leurs missions. La FSU est très vigilante sur ce qu'il se passe et défendra tous les personnels pour de meilleures conditions de travail. Quant aux notifications MDPH, nous rappelons qu'elles doivent être liées aux besoins des élèves et non bridées par des contingences financières et organisationnelles. Il en va du droit à l'Éducation de tous les élèves.

Vote des organisations syndicales : Contre 7 (5 Fsu, 1 FO et 1 UNSA) ; Abstention 1 UNSA ; CFDT 1 Absente au moment du vote.

CTSD du 3 février 2022 pour le département des Pyrénées-Atlantiques

Le projet de dotation départemental est marqué par l'absence totale de volonté politique d'apporter substantiellement aux collèges et lycées, les moyens de mieux travailler dans des conditions dignes. Il n'y a rien d'une part, pour compenser un tant soit peu les effets délétères de la crise sanitaire que nous subissons depuis 2 ans, 2 ans qui pèsent désormais structurellement sur les conditions d'apprentissage des élèves et les conditions de travail des personnels enseignant. La volonté d'imposer des heures supplémentaires pour chaque enseignante-s et de maintenir des taux élevés, induit, de fait, une surcharge de travail considérable, qui plus est très largement sous-rémunéré, contribue à la fermeture de nombreux postes. Simultanément et de façon combinée, il n'y a rien qui puisse permettre d'œuvrer à réduire les inégalités scolaires de nature sociale. Il n'y a rien qui permette au service public d'éducation départemental du second degré, d'améliorer son fonctionnement pour remplir ses éminentes missions de transmission des savoirs, d'accompagnement des enfants et adolescents dans la construction de leur autonomie citoyenne et personnelle.

S'agissant des SEGPA, en plus de la réduction des champs professionnels, leurs dotations horaires illustrent des choix budgétaires qui ne tiennent pas compte d'un public composé d'élèves en grandes difficultés. Ainsi, les dotations horaires pour ces structures ne permettent pas le dédoublement de l'ensemble des heures de champ professionnel. Durant ses dernières années, les SEGPA ont subi des diminutions d'heures de fonctionnement, des suppressions d'atelier et accueillent de plus en plus d'élèves ne relevant pas simplement de la grande difficulté scolaire, mais aussi et simultanément, de structure de type ITEP ou ULIS. Ces jeunes ont besoin d'être accompagnés dans leur parcours par une équipe pédagogique expérimentée et stable. Cela sera possible en donnant les moyens pour maintenir les heures de dédoublements et des enseignants à temps complet.

Vote contre à l'unanimité